
CONTRÔLER, RÉPRIMER, INTIMIDER.
Nasses et autres dispositifs d'encerclement policier
lors des manifestations parisiennes,
Printemps 2019 - Automne 2020

**PARTIE II : LA DIMENSION POLITIQUE DES DISPOSITIFS
D'ENCERCLEMENT : LA MANIFESTATION DE RUE EST-ELLE
ENCORE POSSIBLE LORSQUE LA POLICE ENCERCLE LE
CORTEGE ?**

1

Table des matières

Préambule	3
I. Qu'est-ce qu'une manifestation de rue ?	4
II. L'encerclement, un style de maintien de l'ordre neutralisant la manifestation de rue	7
A. Les inversions du rapport de force	7
1. Une pratique d'assujettissement des manifestant.e.s.....	7
2. L'inversion de la démonstration de force	9
B. L'invisibilisation des revendications	12

Préambule

Les observateur.ices de l'Observatoire parisien des libertés publiques ont remarqué, au cours des derniers mois, que les manifestations de rue parisiennes étaient très régulièrement encerclées par les forces de police, formant des escortes qui guident, encadrent et suivent les cortèges. Elles peuvent se métamorphoser, au gré des décisions hiérarchiques et sans délai de temps, en l'une ou l'autre forme de la famille des encerclements¹.

Ces dispositifs, désormais familiers des manifestant.es à Paris, ne filtrent pas toujours les entrées et sorties et ne constituent donc pas encore, à proprement parler, des « nasses », même si leur propension à la fermeture leur vaut souvent ce surnom chez les manifestant.es. Nommés « flancage » ou « flanc-gardage » par les policiers, ils trouvent probablement leur inspiration dans les dispositifs d'« encapsulage » ou d'« enlçage » allemands, nés là-bas à l'occasion d'un changement de doctrine : il s'agissait, selon Fabien Jobard², de limiter les violences d'une police de maintien de l'ordre qui, par ailleurs, n'a jamais disposé de LBD ou de grenades de type GLI, GM2L et GMD³, et qui blesse très peu les manifestant.es depuis l'entrée en vigueur de ce nouveau paradigme.

À Paris, les dispositifs d'encerclement n'ont pas accompagné un désarmement policier, et ne sont pas facteur d'apaisement. En effet, dans un contexte où les images récurrentes de violences produisent chez les manifestant.es une peur de la police, la proximité avec des agent.es suréquipé.es, qui maîtrisent le rythme et l'extension spatiale du cortège, et qui réagissent par la force au moindre écart (là où la doctrine allemande tend plutôt au laisser-faire⁴), provoquent à chaque fois une atmosphère délétère, multipliant les situations conflictuelles. Ainsi, alors que la version allemande des dispositifs d'encerclement émerge dans le cadre d'une politique de désescalade, **le contexte et les modalités de leur mise en œuvre semblent ici génératrices de tension**⁵.

¹ Voir notre typologie des dispositifs d'encerclement (notamment II, A. *Dispositifs mobiles*)

² <https://reporterre.net/En-Allemagne-la-police-ne-blesse-pas-les-manifestants>

³ Ces armes sont utilisées par la police de maintien de l'ordre en France. Le LBD (lanceur de balles de défenses), successeur du flash-ball, est responsable de nombreuses blessures graves, notamment aux yeux. La GLI-F4, (grenade lacrymogène instantanée) portait une charge de 30g d'explosif, produisant notamment un effet assourdissant. Utilisée de 2011 à début 2020, elle est responsable de 8 mains arrachées. Elle est remplacée par la GM2L (grenade modulaire à deux effets lacrymogène), censée être moins dangereuse, mais déjà responsable de blessures relativement graves, notamment à cause de l'expulsion d'une pièce métallique qui peut venir pénétrer les chairs. La GMD (grenade à main de désencerclement), en plus de son effet assourdissant, projette 18 plots en caoutchouc, à une vitesse telle qu'elle est responsable d'au moins une blessure avec perte de l'usage d'un œil. Son remplacement par la GENL (grenade à éclats non létaux) est annoncé en septembre 2020.

⁴ Ainsi, selon Fabrice Poli, délégué du syndicat de police Alliance, ayant participé à des opérations avec la police allemande : « *En France, si quelqu'un allume un fumigène, on va essayer de pénétrer la foule pour interpeller l'individu. En Allemagne, ils se contentent de canaliser, de contenir. Ils ont surtout une posture défensive. Tant qu'il n'y a pas de débordements, ils laissent faire.* » (source : <https://www.rue89strasbourg.com/sans-grenade-lbd-flash-ball-allemande-manifestations-148793>)

En effet, la police allemande pratique la stratégie de la « désescalade » : « *L'objectif est de garantir le droit à manifester en désamorçant au plus tôt les situations de conflit dans les cortèges. La force, coordonnée entre toutes les unités, ne doit être employée qu'en ultime recours.* » (Violette Bonnebas et Sébastien Millard, <https://reporterre.net/En-Allemagne-la-police-ne-blesse-pas-les-manifestants>).

Voir aussi : Olivier FILLIEULE et Fabien JOBARD : « Un splendide isolement. Les politiques françaises du maintien de l'ordre », <https://laviedesidees.fr/Un-splendide-isolement.html>

⁵ Des encerclements policiers ont aussi parfois pu être mis en place pour protéger des manifestant.es contre des agressions d'éventuels contre-manifestant.es. Mais les circonstances dans lesquelles les manifestations ont été encerclées ces derniers mois à Paris empêchent d'y voir la mise en place de cordons protecteurs, car les cortèges encerclés ne représentent pas des cibles pour des groupuscules politiques rivaux.

En Allemagne, ces dispositifs ne sont d'ailleurs pas non plus exempts de tout reproche. Si Fabien Jobard reconnaît que les encerclements ont, là-bas, participé à la pacification des cortèges, il remarque que les manifestant.es encerclé.es « *ne vont pas où ils veulent, et sont coupés du public alentour* ». En Allemagne, explique-t-il, « *la police est moins violente qu'avant, mais paradoxalement les manifestants ici ont un sentiment d'oppression beaucoup plus fort qu'auparavant. À une époque, la présence policière était si forte que les manifestants ne pouvaient même pas aller distribuer des tracts.* »⁶. En France, pourrions-nous ajouter, aucun « paradoxe », puisque la police n'y est pas « moins violente ».

Sans vouloir pousser plus loin la comparaison avec le modèle allemand, qui ne repose pas sur la même « philosophie » du maintien de l'ordre, **le présent travail cherche à repérer, à partir des observations de terrain menées à Paris, les effets de ces dispositifs d'encerclement dont nous avons été les témoins directs** et qui, d'un œil extérieur, pourraient parfois sembler accompagner les manifestations sans les réprimer.

La sécurisation de la voie publique pourrait être invoquée par les responsables policier.es, mais c'est une toute autre hypothèse que nous voulons étudier ici. Sans chercher à savoir quels buts poursuivent celles ou ceux qui décident d'encercler les cortèges — la conscience intime du préfet est impénétrable — nous tenterons de démontrer que, **réprimant la liberté de manifester dans ses fondements, ces dispositifs produisent des effets politiques qui les rendent antidémocratiques.**

La démonstration se fera en deux temps : nous dégagerons d'abord certaines **caractéristiques essentielles des manifestations de rue**, parmi celles qui leur donnent sens et raison d'être en démocratie. Ensuite, nous montrerons en quoi **les dispositifs d'encerclement s'en prennent directement à ces caractéristiques**, sans lesquels la manifestation risque de n'être qu'une forme sans substance.

Nous considérerons en priorité, dans ce travail, les formes d'encerclements policiers les moins fermées, étant entendu que, si nos analyses sont valables, elles le seront d'autant plus lorsque le dispositif est plus contraignant, voire totalement fermé (la nasse).

I. Qu'est-ce qu'une manifestation de rue ?

La manifestation de rue est une technique d'expression démocratique découlant du droit de manifester, corollaire de la liberté d'expression, consacrée par la DDHC et la CESDH⁷. Elle peut se définir comme « *occupation momentanée par plusieurs personnes d'un lieu ouvert public, qui comporte directement et indirectement l'expression d'opinions politiques* »⁸.

Ce recours à la rue, investie comme terrain d'expression par les manifestant.es, part généralement du constat d'une défaillance dans le débat démocratique. Des groupes sociaux, des communautés d'intérêts ou des partisan.es d'une cause qui se considèrent oublié.es cherchent par ce moyen à imposer leur voix. La manifestation est donc souvent le fait de celles et ceux qui estiment que leurs

⁶ <https://reporterre.net/En-Allemagne-la-police-ne-blesse-pas-les-manifestants>

⁷ Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ; Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme

⁸ O. Fillieule, *Stratégies de rue*, Paris, Presses de la FNSP, 1997, p. 44.

demandes n'ont pas assez d'audience, et aspirent à être entendu.es. Elle est « destinée à « rendre manifeste » un problème donné au-delà de la seule sphère de ceux qu'il implique directement. »⁹.

La manifestation de rue part donc du principe selon lequel le débat démocratique n'est pas soustrait aux rapports de force¹⁰. Ceux-ci peuvent amener des intérêts particuliers à prendre sur d'autres un ascendant injuste, et les voix alternatives peuvent ainsi se voir écartées du débat public et de la prise de décision politique. La manifestation de rue est alors l'action qui vise à redonner à des intérêts méprisés la place qui leur revient. Elle est le moyen par lequel des individus se constituent collectivement comme force politique, pour peser dans l'équilibre des forces.

Ceci doit permettre à des causes ou intérêts marginalisés de s'imposer dans le débat public. Ainsi, la première revendication, implicite, des manifestant.es, c'est d'abord de se faire entendre. Il ne s'agit alors pas tant de demander l'attention, que de « faire du bruit » pour imposer l'écoute. Ce qu'expriment les manifestant.es, c'est d'abord qu'il faut compter avec eux. C'est pourquoi ce n'est généralement pas tant le contenu des revendications qui importe en premier lieu, que le nombre des participant.es ou leur pugnacité, dont peut témoigner la répétition des mobilisations.

La manifestation ne cherche donc pas tant à convaincre immédiatement, en déployant un argumentaire, qu'à instaurer un nouveau rapport de force pour éventuellement débattre ensuite, dans des conditions plus équilibrées.

Ceci explique la symbolique menaçante qui se dégage parfois des manifestations. Quel que soit le mode d'action des manifestant.es, il s'agit toujours plutôt d'une menace et d'une démonstration que d'une action directe¹¹. Même lorsque les cortèges revêtent un aspect festif, se lit toujours un message implicite, qui pourrait être ainsi formulé : « nous sommes pacifiques, mais nous sommes nombreux.ses, résolu.es, et en colère : il faut que nos revendications soient entendues ».

C'est pourquoi les cortèges se décorent souvent d'une imagerie aux références révolutionnaires ou émeutières. Dans son article « Quand la rue fait l'histoire », l'historienne des mouvements sociaux Danielle Tartakowsky écrit à ce propos : « Depuis 1848, le suffrage universel qui légitime la force du nombre a créé les conditions (intellectuelles) d'émergence de la manifestation, en tant qu'elle en est la mise en scène pacifique, à ce titre singulièrement distincte, de ces formes d'investissement antérieures que furent les « journées », révoltes ou révolutions. »¹².

Toute une symbolique de la mise en garde adressée au pouvoir accompagne donc les manifestations. Elles convoquent — par des références souvent explicites, mais aussi par leur seule existence — le souvenir de mobilisations qui, par le passé, ont renversé ou tenté de renverser des régimes et gouvernements. Elles valent également comme décompte des forces. La manifestation se situe par conséquent entre la prise de parole et l'action directe : c'est une action symbolique, au sens où elle tire sa valeur de ce qu'elle exprime, évoque ou représente. C'est en se constituant comme menace potentielle pour le pouvoir que les manifestant.es tentent de gagner leur place dans l'équilibre des forces politiques¹³.

⁹ Danielle Tartakowsky, *Le pouvoir est dans la rue*, p.25

¹⁰ Ce point sera plus amplement développé en II., A., 2., b).

¹¹ Voir *infra*, II., A., 2., a).

¹² <https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2006-1-page-19.htm#>

¹³ C'est pourquoi la manifestation présente « une dimension subversive que peuvent certes atténuer l'usage ou la tradition, mais qui de ce fait pose toujours un problème d'ordre public supposant un rapport obligé avec l'État, son garant. » (Danielle Tartakowsky, *Le pouvoir est dans la rue*, p.26)

La manifestation vise alors plutôt à rééquilibrer la situation qu'à la renverser : bien qu'elle reprenne les codes des émeutes, insurrections et révolutions, elle s'en distingue quant à sa finalité. S'il est parfois difficile de tracer une ligne d'épure entre ces différents modes de revendication — notamment parce que les répertoires d'action de la manifestation et de l'émeute peuvent dans certains cas se chevaucher¹⁴ — la finalité immédiate est de faire passer un message, qui pourrait se formuler ainsi : « il va falloir compter avec nous ».

Celui-ci peut être directement destiné au gouvernement ou à toute autre forme de pouvoir (grande firme, institution, groupe politique...), mais aussi, indirectement, à un public spectateur (passant.es ou spectateur.ices médiatiques), que la manifestation cherche à rallier à sa cause, à informer, sensibiliser ou prendre à parti.

Cette adresse se traduit par l'investissement de la rue, « *lieu éminemment politique* » : au XIXe siècle, « *c'est là que l'on s'attroupe pour lire les journaux placardés ; c'est là que l'affiche politique, bientôt illustrée, apparaît à partir des années 1890 ; mais c'est surtout là que les sans voix, ceux qui ne disposent pas d'un accès routinier aux autorités, peuvent désormais se faire entendre par l'envahissement et le blocage des espaces réservés à la circulation.* »¹⁵. Il s'agit donc d'investir l'espace public, pour ne pas rester « sans voix »¹⁶.

Sous cette forme, la manifestation s'est imposée comme une garantie démocratique importante. Elle rend en effet possible une rectification du rapport de forces politique et social, au cas où celui-ci produirait l'invisibilisation des intérêts de certain.es. Tout régime aux prétentions démocratiques¹⁷ doit prévoir le risque que le gouvernement devienne lui-même partial, et le droit de manifester apparaît comme un signe de cette prudence.

Puisque la manifestation vise à signifier quelque chose, les moyens répressifs qui s'attaquent à son imagerie peuvent l'atteindre en plein cœur. Les dispositifs d'encerclement ne se contentent certes pas d'agir sur les représentations, mais les effets qu'ils ont en ce domaine ont des conséquences plus graves qu'il n'y paraît peut-être à première vue. **De manière insidieuse en effet, l'encerclement, qui laisse généralement le cortège se tenir, l'empêche pourtant sûrement de manifester quoi que ce soit.** C'est ce que nous tenterons d'établir dans les paragraphes suivants.

¹⁴ Voir *infra*, II., A., 2., a).

¹⁵ Olivier Filleule, « Un usage politique de la manifestation », *Informations sociales*, n°60

¹⁶ Le recours à l'espace public permet aussi à des groupes aux intérêts politiques convergents de se retrouver dans un même espace pour unir leurs forces. Danielle Tartakowsky l'analyse ainsi :

« *L'espace dans lequel se définit la manifestation de rue la distingue d'autres formes d'action ou d'expression concurrentes. Il permet à ceux que morcelle ou que divise l'organisation du travail de déborder occasionnellement le cadre catégoriel de leurs mouvements en autorisant la coordination d'intérêts divers ainsi subsumés dans un cadre qui les dépasse. La manifestation de rue diffère donc de la grève en ce qu'elle est l'occasion de possibles convergences, d'unification ou simplement de rencontres de mouvements catégoriels ou divisés.* » (*Le pouvoir est dans la rue*, p.25).

Sur la manifestation comme occasion de la formation d'un « nous » à partir de différents « je », voir *infra* II, A., 1.

¹⁷ Voir *infra* II., A., 2., b).

II. L'encerclement, un style de maintien de l'ordre neutralisant la manifestation de rue

Lorsqu'ils restent ouverts, les dispositifs d'encerclement peuvent d'abord paraître respectueux des libertés publiques, comme si un équilibre était trouvé entre efficacité du maintien de l'ordre et respect du droit de manifester. **Il existe pourtant une logique de répression de la manifestation, qui s'exprime de façon d'autant plus frappante à mesure que les dispositifs se ferment, mais qui est déjà pleinement à l'œuvre dès que le maintien de l'ordre recourt à une stratégie d'encerclement.** C'est cette logique que nous allons essayer de mettre à jour, en montrant comment elle réprime certaines des caractéristiques essentielles de la manifestation de rue :

- **L'investissement temporaire de l'espace public par un groupe qui se constitue en sujet politique actif.**
- **Le registre pacifique.**
- **La symbolique de l'avertissement.**
- **L'expressivité et la recherche de visibilité.**

A. Les inversions du rapport de force

Des quatre caractéristiques des manifestations de rue que nous venons de dégager, les trois premières sont directement liées à la **fonction de modification des rapports de force**. Leur répression par les dispositifs d'encerclement produit des effets inverses à ceux visés.

7

1. Une pratique d'assujettissement des manifestant.es.

Le terme « sujet » peut prendre deux sens opposés en politique. Le sujet peut être celui qui a été assujéti (comme le sujet du roi), ou celui qui est à l'origine d'une action (comme dans la grammaire, qui rapporte le verbe à un sujet). Une action accomplie en commun peut donc constituer un processus de subjectivation, par lequel des individus deviennent un sujet collectif (selon le second sens du mot « sujet »). **La manifestation de rue peut jouer ce rôle : un groupe y prend, comme un seul sujet, possession de l'espace public pendant un temps, pour en faire le lieu d'un événement.** La manifestation devient ainsi un moment fondateur à partir duquel différents « je » vont se reconnaître comme un « nous ».

Lorsque les manifestant.es sont encerclé.es — si bien qu'ils ne maîtrisent ni le rythme du cortège, ni son extension sur la voie publique — le déroulement de l'action leur échappe et passe sous le contrôle de la police. **La manifestation perd ainsi sa dimension subjectivante**, puisque les forces de police mènent les manifestant.es d'un point à un autre, au lieu de les suivre. Si les manifestant.es peuvent alors encore se reconnaître comme un « nous », ce n'est plus que de façon négative, à partir d'une commune déposition : sujets à la manière des prisonniers d'un convoi, d'un pouvoir

représenté par la police, qui les encercle et fait peser sur eux, à chaque instant, la menace de l'enfermement¹⁸.

Les dispositifs d'encerclement accentuent de plus, par la proximité physique imposée avec les manifestant.es (voir photos), l'impression intimidante qui peut se dégager des forces de police, surtout lorsque les agent.es sont suréquipé.es et portent leurs armes de façon ostentatoire¹⁹. L'encerclement ayant pour effet de densifier la foule, et de situer la police au contact direct des manifestant.es en bordures de cortège, ces dernier.es sont amené.es à faire preuve d'une grande prudence. Il leur faut prendre garde, à chaque instant, à ne pas faire un geste qui pourrait être mal interprété : éviter par exemple de bousculer les agent.es dans un mouvement de foule, ne pas donner l'impression de faire exprès de toucher leur bouclier, ou encore de ne pas obstruer leur passage lorsqu'une colonne sur un flanc progresse, momentanément, plus rapidement. Les matraques ou tonfas, gazeuses, LBD, lanceurs de grenades, gants coqués etc. qui équipent les agent.es, déploient eux-mêmes, dans de telles circonstances de proximité, des conséquences symboliques démultipliées : **ce matériel de combat fait passer un message implicite, il indique en permanence aux manifestant.es la menace qui pèse sur leurs corps, et exprime un rapport de force qui, sur le terrain, leur est défavorable.**

8

¹⁸ Tous les dispositifs d'encerclement peuvent se clore en un instant, et ils finissent bien souvent par prendre la forme d'une nasse fermée à un moment ou à un autre de la manifestation. Par exemple, le cortège parisien de l'acte 62 des Gilets Jaunes (18/01/2020) a été encerclé du début à la fin par un dispositif mobile, prenant au fil de la journée des apparences plus ou moins fermées, avant de se changer en une nasse de forme aggravée qui a duré plusieurs heures juste avant l'arrivée sur le lieu de dispersion (Gare de Lyon). Les manifestant.es ne pouvaient s'extraire du dispositif, au sein duquel ils recevaient des gaz lacrymogènes, grenades explosives, et charges de policières.

Un membre des CRS a ainsi témoigné pour *mediapart* à propos de cette journée :

« Ça a commencé à dégénérer quand les Brav ont commencé à intervenir ». À la fin de la manifestation, à la gare de Lyon, « les Brav se sont mis à foncer dans le tas. [...] C'est incroyable de foncer dans le tas comme ça alors que ce n'était pas conflictuel », poursuit-il par écrit.

Source : https://www.mediapart.fr/journal/france/070320/les-pratiques-illegales-du-prefet-lallement?page_article=2?page_article=2&userid=24c75b2d-5542-4e93-bfc8-5bed763049e7

¹⁹ L'exposition des armes est comprise en tant que telle dans les doctrines du maintien de l'ordre.

Ainsi, le *Riot Gun Penn Arm* — probablement l'arme de maintien de l'ordre la plus impressionnante — aurait d'abord été commandée par l'Etat français sans munitions, et ce jusqu'en 2017. Le *Penn Arm* n'aurait donc, dans un premier temps, servi qu'à être arboré de manière dissuasive par les CRS, notamment pendant les mouvements sociaux de 2016. (source : *Désarmons-les*, https://reporterre.net/IMG/pdf/brochure_desarmons_2019.pdf)

L'apparence générale des forces de police est en effet prise en compte par les stratégies du maintien de l'ordre. Pierre Marchand-Lacour, de la Direction centrale des CRS, explique que « tout doit être pris en compte car une foule ne réagit jamais de la même façon. C'est une question de psychologie. » Pierre Mutz, ancien préfet de police de Paris, déclarait : « L'aspect extérieur n'est pas neutre dans une opération de maintien de l'ordre » (David Dufresne, *Maintien de l'ordre*, p.206).

Le journaliste David Dufresne explique que « la gestion de la foule, son *intimidation* [...] passent désormais par tous les sens, ou presque : l'ouïe des manifestants (grenades, bruits de rangers ou de tonfas frappés sur les boucliers), [...] et la vue (uniformes, armes, véhicules, fumigènes). » Il s'agit de « *montrer* la force ». Ainsi, « l'une des manœuvres les plus prisées des forces de l'ordre » serait une manœuvre de représentation : « les "bonds offensifs" [...] qui consistent à *simuler* une charge sur une dizaine ou une vingtaine de mètres, afin de repousser les manifestants et de créer un début de dispersion, en *feignant* éventuellement la volonté d'interpeler. » (*ibid.*, pp. 212 et 211, nous soulignons).

L'inhibition atteint ainsi à la fois les esprits et les corps. La naissance d'un sentiment de puissance chez les manifestant.es en est entravée, et la crainte et l'insécurité remplacent l'empouvoirement²⁰. **Le dispositif d'encerclement prive donc la manifestation de sa dimension subjectivante** (être sujet, c'est être en capacité d'action ; la subjectivation implique puissance et pouvoir). **Il laisse place à une symbolique de l'écrasement et de l'assujettissement**, puisque les manifestant.es sont dépossédé.es d'un événement qui, de fait, n'est plus sous leur contrôle, et devient une démonstration de force policière. Le cortège, qui devait sonner comme un avertissement, progresse maintenant sous la menace.

2. L'inversion de la démonstration de force

Ce sont donc, au-delà des ressentis subjectifs des manifestant.es, les effets politiques de la manifestation qui risquent de se voir neutralisés par les dispositifs d'encerclement. La dimension symbolique, essence et raison d'être de la manifestation, est directement atteinte. En effet, des agent.es de police qui encadrent un cortège d'un tel dispositif l'empêchent d'opérer la démonstration de force voulue. Or la manifestation pacifique n'a de sens que si ce caractère peut apparaître comme le fait de la volonté des manifestant.es. **Encerclée, elle devient à l'inverse le spectacle du contrôle total d'une foule par les forces de police, organe du pouvoir exécutif.**

9

a) Le pacifisme privé de sens

La manifestation est une pratique symbolique au sens où, par rapport à l'action directe, elle vise à faire passer un message plutôt qu'à produire directement des effets concrets²¹. L'occupation d'une Z.A.D, par exemple, est une action directe au sens où il s'agit d'empêcher la tenue de travaux par une présence physique sur les lieux du chantier (et non seulement par un appel à l'opinion ou à des juridictions). Quoiqu'une action directe puisse être pacifique, et quoiqu'un affrontement puisse inversement viser des effets de sens, la dimension symbolique de la manifestation est ce qui lui permet toujours de prendre une forme pacifique (à la différence de l'émeute ou de l'insurrection). Il ne s'agit, au sens strict du terme, que de manifester quelque chose. **Cela signifie qu'une pratique est manifestante si elle vise à manifester quelque chose plutôt qu'à faire quelque chose.**

Les distinctions théoriques peuvent toutefois s'obscurcir dans la réalité. Ainsi, par exemple, des manifestant.es, qui refusent de céder à la police qui veut les déloger, doublent leur action initiale d'une action directe : résister physiquement à l'intervention policière, non pour faire passer un message, mais pour continuer à occuper le terrain à partir duquel le message est produit. **De ce point de vue, les participant.es restent manifestant.es, mais mènent en même temps une action directe pour tenir le terrain.**

²⁰ Traduction du concept anglophone *empowerment*, l'empouvoirement renvoie à un processus de prise de pouvoir sur son existence, au développement d'une confiance en soi permettant d'agir et modifier des conditions défavorables. L'empouvoirement est d'abord collectif, comme dans le cas d'une minorité luttant pour son émancipation.

²¹ Ce qui ne signifie évidemment pas que la manifestation n'a pas d'effets concrets, mais seulement que ceux-ci sont *indirects*, notamment parce qu'ils sont au moins, la plupart du temps, différés dans le temps.

Action symbolique et action directe peuvent aussi s'unir dans un même acte. Les « zadistes », en résistant de façon directe à la tenue d'un chantier, cherchent en même temps à manifester leur cause, comme en témoignent les banderoles qui ornent souvent leurs barricades.

D'autres actions peuvent sembler directes tout en étant parfois pensées comme symboliques par leurs protagonistes : ainsi, certain.es critiques des stratégies non-violentes théorisent la légitimité d'un affrontement direct avec les forces de l'ordre, qui ne viserait pas à vaincre la police (cela serait peine perdue), mais à révéler les méthodes et le positionnement politique de cette institution. L'affrontement peut donc, en dernier lieu, chercher à produire du sens plutôt que des effets directs.

Ce flou, qui empêche parfois de distinguer clairement les modes d'action, n'est pas un frein pour comprendre ce qu'est une manifestation. Il en est en fait caractéristique, en lui-même, car la forme de la manifestation est par essence instable²². C'est dans la réalité, et non dans la théorie, que sa nature est fuyante, et c'est justement parce que la manifestation risque toujours de glisser vers autre chose qu'elle peut déployer sa puissance symbolique.

Cette possibilité, en tant que telle, constitue d'ailleurs souvent l'une des significations sous-jacentes des manifestations, qui portent avec elles la menace (donc : un message) de l'action directe. Les mouvements sociaux qui, n'obtenant pas l'audience souhaitée, se tournent parfois vers des actions de blocage voire d'émeute, mettent à exécution cette menace implicite²³.

Si le pacifisme est une caractéristique essentielle de la manifestation de rue, il ne conserve donc son sens qu'à condition d'être le fait des manifestant.es. Lorsque la police encercle un cortège pour en neutraliser d'avance toute possibilité de passage à l'action directe, l'action perd l'une de ses caractéristiques symboliques²⁴.

b) Démocratie et rapports de force : la manifestation privée de fonction

Les dispositifs d'encerclement, même ouverts, suppriment l'aspect menaçant des cortèges, consti-tutif des manifestations telles qu'elles ont été pratiquées et autorisées dans notre régime politique. Ceci pourrait apparaître comme un progrès démocratique : la démocratie idéale est en effet un régime où l'exercice du pouvoir est soumis à un débat public, au sein duquel les rapports de force n'ont pas leur place, et où peuvent s'exprimer toutes les voix. Mais dans les faits, l'ordre politico-social

²² Selon Erik Neveu, « elle renvoie à un univers de pratique, multiples mais pas infinies, codifiées et routinisées mais susceptibles de transformation, historiquement constituées et culturellement délimitées mais toujours en évolution. » (cité par D.Tartakowsky et O. Filleule, *La Manifestation*, Contester n°2, 2008).

²³ À propos de certaines modes d'action adoptés lors des premières journées de Gilets jaunes, l'historienne des mouvements sociaux Danielle Tartakowsky expliquait, en décembre 2018 : « Ce mouvement intervient là après les échecs répétés des syndicats contre la loi El Khomri, les ordonnances Pénicaud, la réforme de la SNCF, qui ont inscrit l'idée que les moyens traditionnels - la manifestation et la grève - ne suffisent plus. D'où la casse qui ne semble pas seulement le fait des activistes d'extrême gauche et d'extrême droite, mais aussi de certains « gilets jaunes ». Et il faut noter que les violences de ce samedi n'ont pas provoqué de basculement de l'opinion qui soutient encore majoritairement le mouvement. » (<https://www.lesechos.fr/politique-societe/politique/danielle-tartakowsky-les-gilets-jaunes-un-phenomene-miroir-du-macronisme-236418>)

²⁴ Avec la manifestation, « la rue, instrument d'action directe qui souvent requérait la violence, devient ainsi l'espace où se réalise et s'affirme une manifestation de force aux effets différés, rarement mesurables, démontrant précisément sa force pour éviter la violence sans perdre en efficacité. » (D. Tartakowsky, *Le pouvoir est dans la rue*, p.55). La manifestation n'a ainsi de sens, comme forme d'action pacifique, qu'à condition qu'elle puisse, sans recours à la violence, être perçue comme démonstration de force.

résulte toujours aussi d'un jeu de pouvoirs, où certains intérêts l'emportent quand d'autres se voient réduits au silence. Le « débat démocratique » peut lui-même être l'occasion d'un rapport de forces, d'autant plus excluant que toutes les catégories de la population n'y ont pas le même accès.

Un régime est alors d'autant plus démocratique qu'il a conscience de ce risque et laisse jouer des mécanismes qui le contrebalancent. Autrement dit, il doit non seulement reconnaître que les intérêts de certains sont parfois bafoués ou n'accèdent pas au débat public — le régime démocratique doit se savoir faillible — mais il doit aussi garantir la possibilité permanente d'une remise en cause du rapport de force établi. Ceci donne lieu à des aménagements censés permettre de corriger la situation, dont le droit de manifester.

La manifestation de rue s'est en effet imposée comme l'une des procédures correctives qui permet à des individus en capacité de se rassembler de se faire entendre même lorsqu'ils n'occupent pas les positions sociales qui donnent habituellement accès à la parole publique. Avec le folklore et l'imagerie qui l'accompagnent, elle donne aux voix étouffées par un rapport de force défavorable les moyens de réinvestir le débat public, et de se constituer comme force politique au sein d'un ordre politico-social existant.

Mais ceci n'est possible qu'à condition que la manifestation puisse prendre une forme susceptible d'imposer une modification réelle du rapport de force. L'éventualité de sa dimension menaçante est donc en réalité une garantie démocratique.

Or c'est cette symbolique essentielle qui disparaît lorsque les forces de l'ordre encerclent totalement un cortège. Ce que montrent en effet de tels dispositifs, c'est au contraire l'assujettissement de la manifestation. Le sens de celle-ci est renversé, puisque c'est la présence policière qui devient intimidante, comme s'il s'agissait de dire aux manifestant.es : « vous n'êtes en rien une menace, votre place est hors du rapport de force ».

En encerclant le cortège, l'exécutif répond donc à la manifestation par une contre-action symbolique : symbole de l'écrasement policier de la manifestation, d'une manifestation qui ne se déroule que parce que le pouvoir l'accepte, que parce qu'elle ne présente plus aucun danger pour lui. Symbole, donc, d'une manifestation rendue inoffensive, d'un cortège menacé pour ne plus être menaçant. Le rapport de force politique, souvent déjà défavorable à la cause des manifestant.es, est ainsi reconduit dans la rue par le contrôle total de l'événement par les forces de l'ordre. Les manifestant.es ne déploient plus alors que le symbole de leur propre domination.

Dans de telles circonstances, la manifestation ne peut plus jouer le rôle de garde-fou qui lui donne son sens et qui fait d'elle un dispositif de sécurité démocratique, puisqu'elle ne permet plus, si nécessaire, de venir corriger l'équilibre des forces.

Ce qui constitue l'essence des manifestations, telles que nos régimes démocratiques les ont vues apparaître, est ainsi réprimé par les dispositifs d'encerclement. En attaquant la dimension *expressive* des cortèges, ils s'en prennent à la liberté de manifester en tant que composante de la liberté d'expression²⁵. Il s'agit donc, de façon indirecte mais effective, **d'une atteinte au droit de manifester**, car ces dispositifs laissent les cortèges se tenir, mais sans ce qui fait leur raison d'être. Étant donnée la nature des manifestations, leur répression peut être totale dès qu'elle entre sur le terrain du symbolique.

²⁵ Dans le droit, c'est la liberté d'expression qui fonde la liberté de manifestation. (Article 11 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789, et article 10 de la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, associé à son article 11 sur la liberté de réunion pacifique).

B. L'invisibilisation des revendications

Après les manifestant.es et les cibles visées, le public constitue le troisième terme des manifestations de rues. En effet, la démonstration de force vis-à-vis du pouvoir passe par l'occupation de l'espace public et par la diffusion d'un message auprès de la population. Si les manifestations se veulent menaçantes pour le pouvoir visé, elles cherchent souvent en même temps à s'attirer la sympathie de la population. Les cortèges prennent ainsi régulièrement la forme de parades car les manifestations sont aussi des appels aux passant.es et aux riverain.es, et aux spectateur.ices médiatiques.

Les dispositifs encerclants rendent impossible la tenue d'un cortège à la tonalité festive : **ils imposent une atmosphère délétère, peu encline à donner à la manifestation les faveurs du public**, dont les manifestant.es sont délibérément maintenu.es à l'écart.

Physiquement, d'abord, puisque les contacts, conversations etc. se lient difficilement à travers des lignes de gendarmes mobiles ou CRS. Toute porosité entre manifestant.es et public est alors impossible : les rues sont divisées de telle sorte qu'une place soit attribuée à chacun.e, et que l'on puisse saisir d'un coup d'œil qui est manifestant.e et qui ne l'est pas. L'espace ainsi aménagé somme ses occupant.es de choisir et afficher leur « camp », sans pouvoir se rencontrer. On voit d'ailleurs trop régulièrement, en fin de manifestation, des forces de l'ordre, encerclant les lieux de dispersion, qui soumettent toute sortie des manifestant.es à la condition de retirer définitivement tout signe exprimant une adhésion associative, syndicale ou une pensée politique (autocollants, badges syndicaux, gilets jaunes...)²⁶.

Les dispositifs d'encerclement policier ne permettent donc plus aux manifestant.es d'investir l'espace public : une partie de la rue leur est « attribuée », et la manifestation devient occupation d'un espace qui lui a été exclusivement dédié et a ainsi, d'avance, perdu sa publicité.

La séparation physique s'accompagne d'une séparation symbolique, en ce qu'elle produit des effets de sens : la surprésence policière donne à la manifestation un visage inquiétant, comme s'il s'agissait de montrer aux spectateur.ices qu'ils n'ont rien à voir avec ces gens qui défilent. Les observateur.ices constatent régulièrement, lors de manifestations encerclées, des passant.es effrayé.es au passage du cortège. La surprésence policière peut en effet être interprétée par le public comme l'indication d'une situation prête à dégénérer, ou comme le signe que les manifestant.es sont des gens dangereux, foule capable du « pire »... **La pratique de l'encerclement va donc criminaliser les manifestant.es**. En effet, aux yeux du public, la nasse ou tout dispositif y ressemblant fait appel à un imaginaire de l'escorte policière accompagnant une personne soupçonnée ou coupable d'avoir commis une infraction pénale. Elle est donc intuitivement assimilée à une situation de danger, de violence et colore ainsi négativement l'événement.

L'encerclement, qu'il soit ouvert ou fermé, renverse donc complètement les rapports traditionnellement établis par les manifestations : elles ne peuvent plus se montrer sous un air menaçant pour le pouvoir, ni susciter la sympathie et la solidarité du public. Elles se montrent au contraire menacées par le pouvoir, et menaçantes pour le public.

²⁶ Il s'agit d'une pratique policière illégale, d'autant que les forces de l'ordre vont parfois jusqu'à exiger la destruction de ces signes. Voir, à cet égard, notre *Point droit* : <http://site.ldh-france.org/paris/files/2020/04/Enl%C3%A8vement-badges-sigles-autocollants.pdf>. Pour plus de détails sur cette pratique, voir aussi notre typologie des dispositifs d'encerclement, partie II, B : *Les dispositifs statiques. La sortie sous condition*.